



Déclaration sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes

Partenariat de Biarritz sur l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, reconnaissons que l'égalité entre les femmes et les hommes est indispensable à la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et à l'atteinte d'un développement et une paix durables. Nous nous félicitons de l'adoption en mai 2019 de la Déclaration de Paris sur l'égalité entre les femmes et les hommes par les ministres du G7 chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons écouté des représentants du Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous soulignons qu'il est important de mener des consultations concrètes avec la société civile dans son ensemble pour échanger sur les bonnes pratiques énoncées dans les nouvelles lois innovantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2. Nous reconnaissons que la mise en œuvre et l'application effectives de lois favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent être un moteur puissant de l'autonomisation des femmes et des filles et nous encourageons un suivi adapté de ces lois, à veiller à ce que les législations ne soient pas discriminatoires. Nous réaffirmons également notre détermination à prévenir et à traiter toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. L'annexe du Partenariat de Biarritz est le premier document concrétisant nos priorités.

3. Nous entendons également plaider pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de créer une coalition mondiale déterminée à parvenir à la pleine autonomisation des filles et des femmes partout dans le monde. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par les législations discriminatoires subies par de trop nombreuses femmes et filles dans le monde et par l'absence de protection juridique. En plus de nos engagements nationaux, nous sommes prêts à aider les pays intéressés, par nos différents dispositifs d'expertise et de développement, à adopter, mettre en œuvre et assurer le suivi des lois contribuant à y remédier et à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Groupe de travail du G7 sur la redevabilité assurera le contrôle du soutien apporté par le G7 à ces pays.

4. Nous nous félicitons de l'organisation à Paris et à Mexico en 2020 du Forum Génération Égalité, qui marquera le 25^{ème} anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin, ainsi que de la rencontre dans ce contexte des

membres du Partenariat de Biarritz, qui sera, nous l'espérons, une étape importante pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde.

Soutenir les survivantes et les survivants de violences sexuelles en temps de conflit

5. Nous prenons acte de la Déclaration de Dinard sur les femmes, la paix et la sécurité adoptée par les ministres des Affaires étrangères du G7, et de l'appel qu'elle lance à la communauté internationale afin que celle-ci prenne des mesures pour améliorer la prévention des violences sexuelles en temps de conflit ainsi que la réponse qui leur est apportée. Nous appelons également la communauté internationale à permettre la participation pleine, effective et concrète des femmes à la prévention des conflits, aux processus de paix, ainsi qu'au secours et à la reconstruction.

6. Nous continuerons de soutenir les efforts déployés pour traiter rapidement les dossiers en cours concernant les besoins spécifiques médicaux, psychologiques et sociaux des victimes, et pour que les personnes responsables répondent de leurs actes. Nous encourageons les actions telles que celles entreprises par les lauréats du prix Nobel de la Paix Mme Nadia Murad et le Dr. Denis Mukwege afin de créer un fonds volontaire dédié aux personnes ayant survécu à des violences sexuelles en temps de conflit. Nous attendons avec intérêt la tenue en novembre prochain à Londres de la conférence internationale *Time for Justice: Putting Survivors First*, qui sera l'occasion de poursuivre la mobilisation en faveur de ce fonds.

Éducation et formation des filles et des femmes

7. Nous accueillons avec satisfaction le Communiqué conjoint des ministres de l'éducation et du développement international du G7 sur la lutte contre les inégalités dans les pays en développement grâce à une éducation favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes et un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité. Nous sommes convaincus que l'accès à une éducation de qualité est essentiel pour l'autonomisation et l'égalité des chances des femmes et des filles, en particulier de celles qui vivent dans des pays en développement et en proie aux conflits. Nous nous félicitons donc des stratégies déployées pour éliminer les obstacles auxquels les filles sont confrontées et pour parvenir à l'égalité femmes-hommes, notamment de l'Initiative « Priorité à l'égalité ». Dans ce contexte, nous soulignons l'engagement que nous avons pris de renforcer la possibilité pour chaque enfant de bénéficier d'au moins douze ans d'éducation sûre et de qualité, notamment dans les pays touchés par des conflits ou des situations d'urgence et dans les États fragiles. Nous soutenons l'élimination des inégalités et des discriminations entre les femmes et les hommes et la lutte contre les préjugés et les stéréotypes sexistes, et nous nous attachons à coopérer avec les pays en développement pour promouvoir l'intégration, l'équité et l'accès des filles et des femmes à une éducation

de qualité, notamment dans le domaine des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM).